

Les salarié-es ne doivent pas perdre leur vie à la gagner !

Communiqué de presse

mercredi 3 février 2016

Justice pour Jean Claude Lachaux Orange coupable

Lundi 2 décembre 2011, Jean Claude Lachaux, technicien d'Orange, chutait avec son échelle et il décédait des suites de cet accident le 23 décembre 2011 ! Ces «plate-formes polyvalentes» avaient été conçues à la demande d'Orange et **devaient permettre l'économie de 20 millions d'€ chaque année...** pour réaliser des économies supplémentaires et le plus grand profit des actionnaires. Orange en avait commandé 4000 exemplaires pour ses services.

Orange en procès

Le 9 décembre 2015, à 14H, Le tribunal de grande instance d'Aix en Provence a avait entendu toutes les parties pour juger de sa responsabilité pour l'accident à Aix en Provence. La fédération Sud s'était portée partie civile aux côtés de la famille. La CGT FAPT des Bouches du Rhône l'avait également fait.

Orange coupable !

Le jugement a été rendu ce 3 février 2016, IL est sans réserve, Orange est reconnu coupable de tous les chefs d'accusation et condamnée à 50 000 € d'amende.

L'entreprise aurait dû mettre à disposition de son salarié les équipements qui garantissaient sa sécurité. le jugement reconnaît une négligence, cause exclusive de l'accident.

Cela souligne la responsabilité des employeurs pour préserver la santé de leurs salarié-es.

Nous ne disposons pas encore de tous les attendus mais ce jugement nous satisfait. Les défenseurs d'Orange ont annoncé vouloir faire appel.

La fédération Sud s'associe une fois de plus à la peine de Danielle et Aurélie Lachaux et de tou-tes les proches de Jean Claude Lachaux. Elle salut leur courage qui les a conduites jusqu'à ce jugement pour éviter que pareil accident ne puisse se reproduire.

Sud

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des Envièges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - Fax : 01 44 62 12 34
Courriel : sudptt@sudptt.fr
Site : www.sudptt.fr

Union
syndicale
Solidaires